

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE229403001

Conclure trois (3) ententes-cadres avec la firme IPL North America Inc. pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles pour une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation d'une (1) année - Dépense totale 10 171 202,61 \$ taxes incluses (contrat : 9 686 859,63 \$ taxes incluses + contingences : 484 342,98 \$ taxes incluses) - Appel d'offres public (22-19060) - un (1) soumissionnaire conforme

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229403001

Conclure trois (3) ententes-cadres avec la firme IPL North America Inc. pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles pour une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation d'une (1) année - Dépense totale 10 171 202,61 \$ taxes incluses (contrat : 9 686 859,63 \$ taxes incluses + contingences : 484 342,98 \$ taxes incluses) - Appel d'offres public (22-19060) - un (1) soumissionnaire conforme

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour chacun des lots 1 et 2, pour lequel :
o une seule soumission conforme a été reçue, pour chacun des lots 1 et 2, suite à un appel d'offres.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le présent contrat vise la fourniture de six types d'outils de collectes et des pièces de remplacement destinés aux citoyennes et citoyens des 19 arrondissements qui ont la compétence d'en assurer la distribution aux citoyennes et citoyens. Les réserves d'équipements de collecte sont insuffisantes pour répondre aux différents besoins de remplacement des équipements et pour les déploiements d'équipements planifiés pour la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf (9) logements et plus. Plusieurs formats de bacs sont aussi en rupture d'inventaire au centre de distribution de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 56 jours. Il est à noter des addenda mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Parmi les cinq (5) preneurs du cahier des

charges, deux (2) ont déposé des soumissions pour les différents lots. Cependant, les soumissions de la firme USD Global se sont avérées non admissibles, car cette dernière a omis de fournir une garantie de soumission et une lettre d'engagement distincte pour chaque lot soumissionné. Au terme du processus, l'adjudicataire des lots 1, 2 et 4 est un seul soumissionnaire conforme. Seuls les lots 1 et 2 doivent être étudiés par la Commission.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la stratégie déployée par le Service pour éviter de nouvelles ruptures d'inventaire:

- Un travail d'estimation des besoins pour une période de 3 ans, réalisé avec toutes les unités d'affaires concernées et mis à jour annuellement;
- l'inclusion, dans le contrat, de la fourniture de pièces de remplacement pour réparer les bacs, conformément à une recommandation du Bureau de l'inspectrice générale en 2021;
- le suivi prévu pour comptabiliser les quantités commandées par chaque unité d'affaires;
- le montant de contingences prévue au contrat pour accueillir les besoins émergents.

Le Service a également indiqué que si le contrat n'est pas octroyé, la période de rupture d'inventaire risque de se prolonger, tout comme le retard du déploiement de la collecte de matières résiduelles dans les immeubles de neuf (9) logements et plus. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour chacun des lots 1 et 2, pour lequel :*
 - o *une seule soumission conforme a été reçue, pour chacun des lots 1 et 2, suite à un appel d'offres ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229403001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.